

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/08/2005 - Convocation du 11/08/2005
Compte rendu affiché le : 02/09/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mlle Sylvie VEYRIER

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	25

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; Mme BERRA; M. FORGET; Mlle MILLET

Absents représentés : M. AUROY (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. GONDELAUD (pouvoir à M. OLLIVIER); M. MACHURAT (pouvoir à Mlle MILLET); Mme ZULI (pouvoir à Mlle VEYRIER); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme WYMANN); M. MEYER (pouvoir à M. POINT); M. CHRETIN (pouvoir à Mme GLATARD); Mme PERRIN (pouvoir à Mme MARMONIER)

Absents excusés : M. FERNANDES; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : Subvention complémentaire

La commune, en partenariat avec les familles, la PEEP, la JPA, le sou des écoles, a contribué au financement d'une classe "montagne" organisée par l'école élémentaire de la Tatière.

La participation de la commune s'est élevée à **3 000 euros**.

Au moment de l'établissement du bilan, il apparaît un très léger déficit de 80 euros. Ce dernier est dû à l'augmentation du nombre d'enfants : 36 élèves au lieu de 34 ayant participé au séjour.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention complémentaire exceptionnelle de 80 € pour équilibrer l'opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal 2005
- **DECIDE d'attribuer un complément de subvention de 80 € à l'OCCE Coopérative Scolaire Tatière, pour le financement d'une classe "montagne",**
- **DIT que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 25 août 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.**



*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 30/08/2005
Publication ou affichage du 31/08/2005
Paul LAFFLY,
Maire.*